IV.

LE RÔLE DU CANADA DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ARMEMENTS

M. John Lamb, directeur exécutif du Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, a jeté les bases du débat sur le rôle joué par le Canada dans les transferts internationaux d'armements. Le Canada fait partie, a-t-il déclaré, d'une catégorie distincte de fournisseurs qui limitent unilatéralement les transferts d'armements, tout comme le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la Suède et la Suisse. Chacun de ces États s'efforce de trouver le juste milieu entre son désir d'alimenter l'industrie militaire nationale (pour les raisons exposées dans la deuxième section ci-dessus) et ses engagements nationaux, comme celui de ne pas transférer d'armes dans des zones de tension.

Même si lesdits fournisseurs renonçaient à leurs limitations, les transferts en resteraient sans doute au même niveau général, mais les chances d'endiguer le commerce des armements s'en trouveraient diminuées du fait de l'augmentation des fournisseurs d'importance moyenne qui, eux, ont tout intérêt à maintenir ces transferts à un niveau élevé.

M. Lamb a fait observer que la politique restrictive du Canada comportait quatre éléments: la limitation des ventes à des pays qui font peser une menace militaire sur le Canada, la limitation des transferts vers les pays en guerre (ou sur le point de l'être), la même limitation en ce qui concerne les pays frappés de sanctions par le Conseil de sécurité des Nations-Unies et enfin, le refus de vendre des armes à des pays qui persistent à violer les droits de la personne (sauf si ces armes sont inutilisables contre la population civile).

Jusqu'aux environs de 1970, le Canada pouvait assez facilement s'en tenir à cette politique parce que moins de 15 p. 100 seulement de ses exportations d'armes allaient vers les pays en développement. Ces dernières années, toutefois, les exportations canadiennes (comme celles d'autres fournisseurs) destinées au tiers-monde ont été plus considérables. Selon certaines estimations, environ 21 p. 100 des exportations militaires du Canada, en moyenne, sont allées vers le tiers-monde entre 1970 et 1986.⁷

⁷ Ce montant est de 13,5 p. 100 si l'on ne compte que les transferts directs du Canada vers un client du tiers-monde. Il atteint 20,7 p. 100 si l'on part de l'hypothèse que dix pour cent des exportations militaires canadiennes vers les États-Unis (principalement sous la forme de pièces détachées non finies) servent à la fabrication de systèmes d'armes transférés par les États-Unis à des clients du tiers-monde (la proportion de la production militaire totale exportée par les États-Unis étant de dix pour cent). Ces chiffres approximatifs proviennent du ministère des Affaires extérieures.